Société KHEPRI INVEST
SAS au capital de 281 000 €
Siège social : 188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE
94130 NOGENT SUR MARNE

N° Siret : 877 646 323 00015

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre Mai, à dix heures, les actionnaires de la Société KHEPRI INVEST au capital de 281 000 euros, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance. L'exercice couvre 16 mois, du 01 septembre 2019 au 31 Décembre 2020.

Sont présents :

- La Présidente, Madame Evelyne REVELLAT, propriétaire de vingt huit mille actions
Ci .....28 000 actions

- Monsieur Philippe REVELLAT, propriétaire de soixante quinze actions
Ci .....75 actions

- Monsieur Flavien REVELLAT, propriétaire de vingt cinq actions
Ci .....25 actions

Les actionnaires présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Madame Evelyne REVELLAT préside la séance en qualité de Présidente.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Le texte des projets de résolution.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.
L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, quitus à la gérance
- Affectation des résultats ;
- Rémunération de la gérance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne lecture du rapport de gestion de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 lesquels font apparaître une perte de 19 946,78 €.

L'assemblée générale donne cependant quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat :

La perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 19 946,78 € est affectée de la manière suivante :

- Report à nouveau : (19 946,78) €

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre de cet exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

TROISIEME RESOLUTION

La Présidente n'a pas perçu de rémunération.

L'assemblée approuve ce point.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Signature :

Evelyne REVELLAT
Présidente